



DIRECTION GENERALE

Dakar, le 24 FEB 2021

N° 000441 /EISMV/DG

NOTE DE SERVICE



Il est porté à la connaissance des étudiants de l'EISMV de Dakar que la date limite des inscriptions en formation initiale au titre de l'année académique 2020-2021 est fixée au **31 mars 2021**.

Passé ce délai, aucune dérogation ne sera accordée.

Chaque étudiant boursier des Etats membres peut désormais s'acquitter de ses frais d'inscription d'un montant de cinquante mille (50.000) payable dans les numéros de comptes annexés à la présente note.

Nota Bene :

- Tout étudiant non inscrit n'aura plus accès aux salles de cours et aux examens ;
- Pour les étudiants privés, se conformer aux modalités habituelles.

Le Directeur Général



Professeur Yalacé Yamba KABORET

Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires

✉ 5077 – Dakar – Fann (SENEGAL)

☎ : (221) 33 865 10 08 - Fax : (221) 33 825 42 83

Site Web : www.eismv.org -- E-mail : contact@eismv.org - directiongenerale@eismv.org



AGENCE COMPTABLE

LE PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION ET DES FRAIS DE SCOLARITE PEUT SE FAIRE PAR VIREMENT OU PAR VERSMENT SUR LES COMPTES DE L'EISMV CI-DESSOUS

BANQUES EISMV	ADRESSE	CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO COMPTE	CLE RIB	BIC OU SWIFT
ECOBANK	BP 9095 DAKAR CD	SN094	01004	100023514001	20	ECOCSNDA
Société Générale au Sénégal (SGS)	POINT E BD DE L'EST -DAKAR	SN011	01017	22804509220	35	SGSNSNDA
Compagnie Bancaire de l'Afrique Occidentale (CBAO)	POINT E BD DE L'EST - DAKAR	SN012	01309	36158242708	97	CBAOSNDA

